

# Ordre de Participation

Identification	
Société :	
Directeur / Responsable / Gérant :	M. / Mme.
Tél. :	
Fax :	
email :	
Site web	
Adresse	
Horaire d'accueil :	08 h 00
Début des cours :	08 h 30

Ayant pris connaissance des conditions générales (au verso)

Inscrit à la formation :

Numéros	Nom et prénoms	Fonction	Contact	Observation

QUANTITE :	
PRIX TOTAL HT :	
TVA : 18%	
<b>TOTAL TTC :</b>	

A ....., le.....

Signature et cachet

Précédés de la mention « **Bon pour accord** »

# IVOPREST : Conditions Générales de Ventes (2011)

## **Objet et Dispositions générales :**

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toute formation intra ou inter entreprise passées auprès de la société IVOPREST. Cela implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente et prévalent sur toutes conditions générales d'achat.

IVOPREST se réserve le droit de faire figurer le nom du client sur une liste de référence, sauf avis contraire de ce dernier.

IVOPREST définit le niveau requis pour suivre les stages qu'elle propose. Il incombe au client de vérifier si le niveau de son personnel appelé à suivre **lesdits stages correspond au niveau requis.**

## **Prix et conditions de paiement :**

Les frais de participations comprennent : les formations, les supports de cours, les pauses café et les déjeuners. Les prix sont ceux en vigueur au moment de l'émission de la commande par le client.

Toute formation commencée est due en entier.

Le règlement se fait comme suit :

50% obligatoire à la réservation (c'est-à-dire 45 jours avant la formation)

Le solde obligatoire 10 jours avant la formation

Les règlements sont effectués uniquement par chèque barré à l'ordre de IVOPREST

## **Inscriptions / annulation :**

L'inscription à une formation ne devient effective qu'après réception par nos services d'un bon de commande ou d'un ordre de participation, dûment renseigné.

La présente demande de participation à la formation ne peut être annulée ou reportée sauf en cas de force majeure.

Toute annulation ou report doit être confirmé impérativement par écrit à IVOPREST.

Si l'annulation ou report intervient moins de 30 jours avant le début du stage, IVOPREST facturera des frais d'annulation représentant 50% du prix du stage et 100% si le report ou l'annulation intervient moins de 15 jours avant le début du stage.

IVOPREST se réserve le droit d'annuler ou de reporter sans indemnités un stage si le nombre de participants n'est pas suffisant ou en cas de force majeure.

IVOPREST ne pourra être tenue responsable des frais ou dommages conséquents à l'annulation d'un stage ou à son report à une date ultérieure.

## **Droits de propriété :**

Le stage comprend la fourniture de documentation destinée à l'usage interne du client. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces stages ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit d'IVOPREST.

## **Juridiction-Attribution de compétences :**

En cas de litige entre les parties relatif à l'interprétation et/ou l'exclusion du présent contrat et après une tentative de recherche d'une solution amiable restée infructueuse, compétence expresse est attribuée au tribunal de première instance d'Abidjan plateau.